

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la
Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars
2002 relatif au pilotage du système éducatif de la
Communauté française**

A.Gt 14-07-2011

M.B. 17-08-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, notamment l'article 5;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, est modifié comme suit :

1. au 1^o, b), les termes « Christian MAROY » sont remplacés par les termes « Vincent DUPRIEZ »;

2. au 1^o, f), les termes « Brigitte CORNELLE » sont remplacés par les termes « Geneviève CATTIEZ »;

3. au 1^o, g), les termes « Alain DISEUR » sont remplacés par les termes « Alain SCANDOLO »;

4. au 2^o, a), les termes « Alfred PIRAUX » sont remplacés par les termes « Odette FERON »;

5. au 3^o, d), les termes « Jacques VANDENSCHRICK » sont remplacés par les termes « Guy SELDESLAGH ».

Article 2. - L'article 2 de l'arrêté précité est modifié comme suit :

1. au 1^o, b), les termes « Jacques GREGOIRE » sont remplacés par les termes « Benoît GALAND »;

2. au 1^o, c), les termes « Vincent CARETTE » sont remplacés par les termes « Anne VAN HAECHT »;

3. au 2^o, a), les termes « Bernard DUPONT » sont remplacés par les termes « Pierre ERCOLINI »;

4. au 2^o, c), les termes « Didier DESTATTE » sont remplacés par les termes « Jeanine GOEDER »;

5. au 3^o, a), les termes « Gérard BOUILLOT » sont remplacés par les termes « Etienne DESCAMPS »;

6. au 3^o, b), les termes « Jean-François DELSARTE » sont remplacés par les termes « Emmanuelle HAVRENNE »;



7. au 3^o, c), les termes « Maryse HUPEZ-DESCAMPS » sont remplacés par les termes « Eric DAUBIE ».

Article 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 mai 2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française.

Article 4. - Les points 4 et 5 de l'article 1^{er} et les points 3, 4, 5, 6 et 7, de l'article 2 entrent en vigueur le 6 mai 2011.

Article 5. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 juillet 2011.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M.-D. SIMONET